



Armoiries de Genève

La plus ancienne représentation connue de l'aigle et de la clef, figurant sur le blason de Genève, date du XIV^e siècle et ornait le sceau de Jacques de Faucigny, prévôt de l'Eglise de Genève.

- Bravo !, Renzo, voilà un sujet intéressant.
- Content de savoir qu'il te plaise, mon cher Ego, car même si l'on sait les origines des armoiries de Genève, il est peut-être nécessaire, parfois, de le rappeler. Et puis, il me faut un sujet pour notre AMICALINFO ! Donc !

Comme Genève n'était pas encore réformée, la figure de saint Pierre accompagnait l'aigle en tenant deux clés, symbole de l'autorité du pape. On considère communément que le drapeau genevois date d'un siècle plus tard, lorsqu'il est paru officiellement, en 1446, sur le règlement de la léproserie de Carouge (Maladière), promulgué par le pape Félix V. Amédée VIII de Savoie était à l'époque l'administrateur de l'évêché de Genève. Oui, mais pourquoi, chers (ères) collègues : l'aigle et clé ? Hum ? L'usage de l'aigle impériale (en héraldique, on met un e) remonte aux Romains et celui de Genève évoque le Saint Empire romain germanique. La clé, pour sa part, lorsqu'il n'y en a qu'une, est un emblème militaire, symbole de puissance et de liberté. C'est aussi la clé de l'évêque, longtemps détenteur de l'autorité temporelle en plus de l'autorité spirituelle.

La Réforme n'a pas mis fin à son usage.. Les couleurs en revanche ont varié : longtemps les armoiries furent connues en noir et blanc, puis en noir et violet (épiscopal) et enfin, dès le XVIII^e siècle, jaune comme l'or et rouge pour illustrer la vaillance. Posé sur l'écusson, le cimier (soleil) mentionne les lettres romaines IHS, abréviation latine de **Jhesus** et anagramme de **Jhesus hominum salvator**. La Réforme a proposé en option les lettres grecques **iota**, **éta**, **sigma**. La devise : **Post Tenebras Lux** (après les ténèbres la lumière) a été formellement instituée après la Réforme, car auparavant on évoquait également une espérance en employant comme devise : **Post Tenebras Spero Lucem**.

En 1798, l'annexion française a provoqué la suppression des armoiries, démontées au même titre que furent annulées les entités municipales. Et lorsque Napoléon a autorisé les Genevois à les réinstaurer, ce fut au prix d'une insupportable concession : la transformation de l'aigle en **alérion**, soit un oiseau sans bec, sans pattes et sans couronne ! A vrai dire, chers (es) amis (es), il y était déjà, avec abeilles d'or (napoléoniennes) et clé sur fond bleu ; tel était, en effet, l'écusson du département du Léman auquel Genève avait été rattachée.

Le retour au « vrai » écusson rouge et jaune imposa le maintien d'un aigle martyrisé comme un chapon ! Les Genevois ressentirent l'humiliation à sa juste valeur. En 1815, une fois la République restaurée, le *rapace* revenait en majesté, en griffes, bec et

clé bien en regard. La codification officielle des armoiries est assez récente, la voici, en résumé :

Cantonales : C'est en 1918 que le Conseil d'Etat a adopté le drapeau du canton, suivant les conclusions d'une commission de savants auxquels s'étaient adjoints le chancelier et le président du Grand Conseil. Les pattes de l'aigle, par exemple, devenaient officiellement et définitivement rouges, après avoir oscillé selon les époques entre rouge, sable et or. Cela figure dans une loi de 1958 et seules, depuis lors, ont été admises des modifications purement stylistiques, comme en 1984 lorsque le graphiste Julien van der Wal a soumis la version actuellement autorisée.

Municipales : L'histoire de la cité ayant précédé celle du canton, la Ville de Genève a promulgué pour elle-même l'écu rouge et jaune avant l'Etat, en 1910. A cette époque, toutes les communes genevoises ne disposaient pas de leur propre drapeau pour la bonne raison qu'elles n'existaient pas avant la présence française qui les a instaurées (elles ont subsisté avec d'autres héritages comme le jury populaire, aboli le 31 décembre 2010). Dès la Restauration, fin 1814, et pour marquer leur appartenance à la République, les communes faisaient flotter un drapeau rouge et jaune. A la fin du XIX^e siècle, toutefois, certaines ont proposé au Conseil d'Etat leurs propres armoiries, portant souvent références et symboles locaux. Au début du XX^e siècle, constatant que toutes les communes ne disposaient pas encore d'armoiries propres, le Conseil d'Etat a fait aux retardataires des propositions discutées dans les conseils municipaux afin que chacune puisse s'attacher à sa bannière.

En 1924, la publication de l'« Armorial » codifiait les drapeaux de toutes les communes, dont certaines (Plainpalais, Petit-Saconnex, Eaux-Vives) allaient d'ailleurs se dissoudre, en 1930, dans la Ville de Genève.

Voilà, chers (ères) collègues, à présent, vous allez faire partie des incollables concernant l'histoire des Armoiries de Genève.

Amicalement vôtre. CARDINI Renzo